

Epreuves écrites

Les épreuves écrites sont au nombre de 2 et se déroulent selon les modalités suivantes :

a) épreuve écrite portant sur l'incendie :

- Questionnaire élaboré sur le principe d'un QCM de 20 questions minimum ou d'un QROC de 15 questions minimum, portant sur l'ensemble du programme et sur toutes les phases de la marche générale des opérations. (les deux autres QCM INC ont été fait durant la formation).
- Durée de l'épreuve : 1 heure.
- Le questionnaire est noté sur 20.
- Une note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve écrite est éliminatoire.

b) épreuve écrite portant sur les interventions diverses :

- Questionnaire élaboré sur le principe d'un QCM de 20 questions minimum ou d'un QROC de 5 questions minimum, portant sur l'ensemble du programme.

- La durée de l'épreuve est de 1 heure.
- Chaque questionnaire est noté sur 20.
- Une note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve écrite est éliminatoire.

Ces épreuves écrites sont réalisées à la fin de chaque module de formation au travers d'un questionnaire établi par le service formation du SDIS en liaison avec le comité pédagogique, lorsque celui ci a été créé.

QCM départementaux :

[QCM départementaux CAD - JSP 2 - 2010.pdf](#)

[QCM départementaux CAD - JSP 3 - 2009.pdf](#)

[QCM départementaux CAD - JSP 3 - 2010.pdf](#)

[QCM départementaux INC - JSP 2 - 2009.pdf](#)

[QCM départementaux INC - JSP 2 - 2010.pdf](#)

[QCM départementaux INC - JSP 3 - 2009.pdf](#)

[QCM départementaux INC - JSP 3 - 2010.pdf](#)

Les annales :

[BNJSP 2010 - DIV.pdf](#)

[BNJSP 2010 - INC.pdf](#)

[BNJSP 2012.01 - QCM DIV.pdf](#)

[BNJSP 2012.01 - QCM INC.pdf](#)

[BNJSP 2011.02 - DIV.pdf](#)